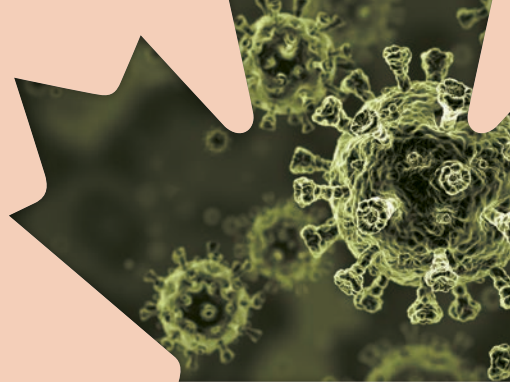


# Maladie à coronavirus (COVID-19)

Exigences obligatoires pour les voyageurs non vaccinés sans symptômes de la COVID-19 arrivant au Canada



**AVERTISSEMENT** : LISEZ CE DOCUMENT AVEC ATTENTION. IL CONTIENT LES INSTRUCTIONS D'UN AGENT DE QUARANTAINE, D'UN AGENT DE CONTRÔLE ET DU MINISTRE DE LA SANTÉ QUE VOUS DEVEZ RESPECTER CONFORMÉMENT AU DÉCRET VISANT LA RÉDUCTION DU RISQUE D'EXPOSITION À LA COVID-19 AU CANADA (QUARANTAINE, ISOLEMENT, ET AUTRES OBLIGATIONS). CES INSTRUCTIONS ONT FORCE EXÉCUTOIRE EN VERTU DU DÉCRET.

Votre respect de ce décret peut faire l'objet de surveillance, de vérification et de mesures d'application de la loi. Si vous ne le respectez pas, vous pourriez être transféré dans une installation de quarantaine, recevoir des amendes ou des contraventions, ou être emprisonné.

Un représentant du gouvernement vous appellera du **1-888-336-7735** et pourrait également vous rendre visite pour vérifier que vous respectez les mesures de quarantaine.

**CONSERVEZ CE DOCUMENT À TITRE DE RÉFÉRENCE POUR LES 14 PROCHAINS JOURS.**

## Mesures frontalières du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a mis en place des mesures d'urgence en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine afin de réduire l'introduction et la propagation de la COVID-19 et des variants au Canada. Pour aider à assurer la sécurité des autres, vous devez respecter les exigences prévues par le Décret visant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada (quarantaine, isolement et autres obligations).

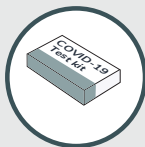
## Exigences obligatoires

Vous **DEVEZ** faire ce qui suit :



### METTEZ-VOUS EN QUARANTAINE

- › **Rendez-vous directement** à votre lieu de quarantaine approprié pendant au moins 14 jours, ou selon les instructions de l'agent de contrôle ou de l'agent de quarantaine.
- › Votre quarantaine se terminera après le 14<sup>e</sup> jour seulement si vous ne présentez pas de symptômes **ET** ne recevez pas de résultat positif aux tests de dépistage requis
- › **Si vous recevez un résultat positif à un des tests requis**, isolez-vous pour une période additionnelle de 10 jours et suivez les instructions.



### EFFECTUEZ LES TESTS DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 tel qu'indiqué

- › **Effectuez les tests moléculaires de dépistage de la COVID-19** conformément aux instructions (brochure séparée) sauf si vous fournissez la preuve d'un résultat positif à un test de dépistage daté de 10 à 180 jours avant votre arrivée au Canada.
- › **Conservez une copie de vos résultats de test liés au voyage** jusqu'à la fin de votre quarantaine.
- › **Fournissez sur demande votre test** au gouvernement du Canada ou de la province ou du territoire, ou à l'autorité locale de santé publique pendant votre période de quarantaine.



### SURVEILLEZ ET DÉCLAREZ

- › **Signalez votre arrivée à votre lieu de quarantaine** dans les 48 heures en utilisant ArriveCAN ou en appelant au 1-833-641-0343 (si vous n'avez pas utilisé ou ne pouvez pas utiliser ArriveCAN).
- › **Soumettez votre autoévaluation quotidienne** des symptômes de la COVID-19 en utilisant ArriveCAN ou en appelant au 1-833-641-0343.
- › **Surveillez votre état de santé** tout au long de votre période de quarantaine.

## Transfert vers votre lieu de quarantaine

- › **Portez un masque bien conçu et bien ajusté** pendant le trajet.
- › **Si vous conduisez, évitez les arrêts et restez dans le véhicule** autant que possible.



## Symptômes

- › Si vous présentez des symptômes ou recevez un résultat positif à un test de dépistage, isolez-vous immédiatement pour une période supplémentaire de 10 jours, **même si la période d'isolement exigée par votre province ou territoire est plus courte** et contactez votre autorité locale de santé publique.
- › Si vous avez voyagé avec une personne qui présente des signes et symptômes de la COVID-19 ou qui reçoit un résultat positif à tout type de dépistage de la COVID-19 au cours des 14 prochains jours, vous devez demeurer en quarantaine pendant 14 jours à compter du jour d'exposition le plus récent.
- › La période d'isolement commence au plus tôt, selon
  - la date à laquelle les symptômes sont apparus, OU
  - la date du prélèvement de l'échantillon validée par le fournisseur, OU la date du résultat du test.

Les signes et symptômes courants de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivant : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>

## Pendant la quarantaine



### À FAIRE

- ✓ **Évitez le contact** avec les personnes qui n'ont pas voyagé avec vous, et dormez dans une chambre à coucher distincte.
- ✓ **Accédez aux biens de première nécessité** (par exemple, eau, nourriture, chauffage, médicament) sans sortir du lieu de quarantaine.
- ✓ Les livraisons de repas, de denrées et d'autres biens de première nécessité doivent être sans contact (c.-à-d. laissées à votre porte).
- ✓ **Ne sortez que sur un balcon ou une cour privée** avec ceux qui ont voyagé avec vous.
- ✓ **Suivez les directives des autorités locales de santé publique.** S'il y a une différence entre les directives de la santé publique et de ce document, suivez les mesures les plus strictes.
- ✓ **Répondez** si des agents de contrôle ou des agents de la paix vous appellent ou vous rendent visite.



### À NE PAS FAIRE

- ✗ **Ne fréquentez pas d'espaces communs** tels que les halls d'entrée, les cours, les restaurants, les salles de sport ou les piscines.
- ✗ **Ne recevez pas de visiteurs.**
- ✗ **Ne quittez pas de votre lieu de quarantaine**, sauf pour obtenir des services médicaux ou des traitements essentiels, pour subir un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 ou dans une situation préautorisée par un agent de quarantaine.

## Autorités de santé publique

Provinces et territoires	Numéro de téléphone
Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Nouveau-Brunswick, Nouvelle Écosse, Île du Prince Édouard, Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Terre-Neuve-et-Labrador	811
Manitoba	1-866-626-4862
Ontario	1-866-797-0000
Québec	1-877-644-4545
Nunavut	1-867-975-5772

Vous trouverez des liens vers l'information et les ressources provinciales et territoriales sur la COVID-19 à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes/ressources-provinces-territoires-covid-19.html>.

